

Suspension de permis pour alcoolemie

Par samael, le 17/03/2009 à 19:38

Bonsoir,

je me suis fais controler pour alcoolemie de 0.56.

J'ai une suspension de 4 mois + visite medicale favorable.

Je passe devant le tribunal le 27 mars prochain.

Je me suis déjà fais arréter en 2005 pour la même infraction à 0.45.

Quelles sont les peines pour les gens comme moi?

Merci de vos réponses

Par Tisuisse, le 17/03/2009 à 20:13

Bonjour,

Vous nous donnez des taux d'alcoolémie, mais c'est 0,56 quoi et 0,45 quoi ? des grammes par litre de sang ou des milligrammes par litre d'air expirés ? Selon les cas, les sanctions ne sont pas les mêmes.

Par samael, le 17/03/2009 à 20:17

Pardon, ce sont les mg / L d'air expiré

Par Tisuisse, le 17/03/2009 à 22:58

Donc 2 taux délictuels (égaux ou supérieurs à 0,40 mg/l d'air).

Il y a un post-it sur ce même forum (en-tête de la list des sujets traités sur ces messages) dont 1 qui parle d'alcoolémie.

Vous avez déjà eu maille à partir avec la justice en 2005 et vous savez à quoi vous en tenir avec une différence de taille, les tribunaux ont reçu, et appliquent, des consignes strictes de sévérité. Votre alcoolémie de 2005 sera certainement portée à la connaissance du juge mais vous échapperez aux sanctions concernant les récidiviste puisque cela remonte à + 3 ans.

Par samael, le 17/03/2009 à 23:12

Merci pour vos réponses.

Bonsoir